

BUDGET DU PROJET		Date : 21/04/2023	
INTITULE DE L'ACTION : festi'sports'co			
DEPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)	800	Autofinancement	
Structures gonflables	800		
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	20
		Participation de 10 euros par les deux APE	
Boissons et alimentation	720		
Coop Manau	400		
Leclerc	248		
Auchan	33		
MINRAM S.P.R.L	39		
Achat de fournitures (3) (à détailler)		Autres financements (à préciser)	
Assurance			
Tracts, affiches			
		Aide demandée au PIC	1500
Taxes (SACEM)			
Bénévolat		Bénévolat	
10px6hx10,85eur	651	10px6hx10,85eur	651
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES	2171		
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	2171	TOTAL	2171

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.

